Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20261112-DECM26_11_06_09-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Angélique THOMAS, 1ère adjointe.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 30 octobre 2026

PRESENTS : THOMAS Angélique – LESPERT Gaylord - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle -- FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

ABSENTS : M. LE BORGNE Yannick ayant donné pouvoir à THOMAS Angélique et M. VETIL Christophe ayant donné pouvoir à LE CAM Gérard.

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme LE GENTIL Monique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Delphine DIAZ, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.11.06-09 : AFFAIRES FINANCIERES –RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GESCIME

Rapporteur : Mme Angélique THOMAS, 1ère Adjointe

Mme Angélique THOMAS, 1ère Adjointe, donne lecture du contrat établi par la société GESCIME, relatif au logiciel cimetière, qui permet d'assurer la maintenance fonctionnelle et technique, la mise à jour annuelle, l'assistance et le conseil en gestion des sites funéraires, la veille réglementaire.
Le contrat proposé prend effet au 30 octobre 2026 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans.

Le coût de la prestation proposée s'élève à 475 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Emet un avis favorable pour renouveler le contrat avec la société GESCIME

Autorise le Maire à signer le contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

Pour Le Maire,
Angélique THOMAS, 1ère adjointe

MAIRIE DE LA TRINITE-PORHOET

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20261112-DECM26_11_06_09-DE